

CA asbl

Installations domestiques

Meensesteenweg 338, 8800 Roeselare TEL: 065/334 979 FAX: 065/336 629 www.acavzw.be / info@acavzw.be Dexia: 068-2516997-68 Numéro de TVA : BE 0811 407 869

Ref: 2016060151

RAPPORT DE MISE EN SERVICE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE / CONTRÔLE PÉRIODIQUE

ou n° carte ID: /

Données générales

Lieu du contrôle:

Rue Ernest Solvay 259, 4000 LIEGE 1

Propriétaire:

Client: Certigreen SPRL Fabien Devillers, RUE DE LA VECQUEE 170, 4100 SERAING Type de locaux: Maison

Distributeur d'énergie: /

Code EAN:

541 44

Installateur:

Agent-visiteur:

N° TVA:

Émis à: /

le /

Date du contrôle: 03/06/2016

Type de contrôle

Conformément aux exigences (conditions) du Règlement général sur les installations électriques (RGIE)

Type contrôle:

Art 271/271bis Controle périodique (vente)

Info complément.:

Controle périodique + Art. 278

Johny Onclin

Réinspection à:

Données générales de l'installation électrique

3x400v+N

Courant nominal max:

40A

Courant nominal sécurité principale:

25,00

Section du câble d'arrivée:

4X10 mm²

- Type:

VVB

Conducteur de terre: 16 mm²

Type d'électrode:

Conducteur métallique enfoncé dans le sol

Section: / mm² 300 mA

Nombre de pôles: 4

Interrupteur différent. général - In:

- DI:

Interrupteur(s) différentiel(s) général(s) extra: /

Interrupteur différent. second. - In:

Mesures et contrôles

- DI : 30 mA Nombre de pôles: 4

Interrupteur(s) différentiel(s) secondaire(s) extra: 1 DIFF 25A 30mA 2P

Nombre de circuits:

30

Nombre de tableaux: 6

Tarif:

Bihoraire

En ordre

Résistance de dispersion: Isolement générale:

/ Ohm / MOhm Protect. contre les contacts indir.: Test du différentiel:

Pas en ordre

Plombage du différentiel:

Test de continuité:

En ordre

Test de défault:

Etat du materiel fixe:

En ordre

Protect, contre les contacts dir.:

Pas en ordre

Schémas:

Conclusion:

L'INSTALLATION N'EST PAS CONFORME AU RGIE

L'installation doit de nouveau être contrôlée:

avant le: un an après date

par le même organisme (*)

NOMBRE D'ANNEXES

Schéma d'implantation: Non

Schéma unifilaire: Non

Autres: /

L'AGENT-VISITEUR



Visa du distributeur (art 270)

Visa de l'organisme de contrôle



www.certigreen.be



ACA asbl - Organisme de Controle Agrée Meensesteenweg 338 - 8800 Roeselare TVA BE 0811.407.869 Tel. 065/33.49.79 - Fax 065/33.66.29 info@acavzw.be - www.acavzw.be

Le PV de visite doit être conservé dans le dossier de l'installation électrique et toute modification intervenue dans l'installation électrique doit être renseignée dans le dossier. Le Ministre des Affaires économiques, Direction Energie électrique doit être avisé immédiatement de tout accident survenu aux personnes et dû, directement ou indirectement, à la présence d'électricité.

(*) Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées pendant la visite de contrôle, doivent être exécutés sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations, les infractions constituent pas un danger pour les personnes et les biens. Dans le cas où, lors de la nouvelle visite de contrôle, des infractions subsistent, l'organisme agréé se doit d'envoyer une copie du procès-verbal de visite de contrôle à la Direction générale de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques.

Description des circuits

8 FUSIBLES AUTO 10A + 2 FUSIBLES AUTO 16A +2 FUSIBLES AUTO 6A

- 1 DISJONCTEUR 6A
- 2 FUSIBLES AUTO 15A
- 1 DISJONCTEUR 32A 4P + 2 FUSIBLES AUTO 6A + 1 DISJONCTEUR 16A + 1 MONO 20A
- 1 DISJONCTEUR 25A 3P+ 16 DISJONCTEURS 20A 2P+ 1 DISJONCTEUR 16A 2P

CONSTATATIONS: Remarques

- A3 : Tous les dispositifs de protection au courant différentiel résiduel dans l'installation électrique doivent être testés périodiquement (p.ex. mensuel) en utilisant le bouton test (cfr. les instructions du fabricant).
- AD : Le contrôle comprend seulement les parties visibles de l'installation.
- AD2 : Le contrôle effectué est un contrôle instantané basé sur le moment de passage. Ce rapport électrique est uniquement le reflet de l'installation électrique repris au moment de la vérification.
- B : Nous ne pouvons pas exclure le fait qu'au dépôt des schémas, il pourrait y avoir d'autres infractions.
- C : Le contrôle comprend seulement la partie habitable du bien.
- R : Les infractions doivent être éliminées dans le délai cité . La date de rédaction de ce rapport ne vaut pas comme date de demande pour les certificats.
- U : Il faut au moins trois exemplaires des schémas électriques.
- V : Pas de permission de couper le courant de l'installation électrique. Pas tous les mesures/examens pouvaient être effectués.
- X : La valeur de la résistance de dispersion de la prise de terre n'a pas pu être mesurée. Cette valeur devrait être de préférence inférieure à 30 ohm.
- Y : La résistance d'isolation générale n' a pas pu être mesurée. Cette valeur devrait être de préférence supérieure à 0.5 Mohm.
- Z : L'installation ne peut être mise hors tension.

CONSTATATIONS: Infractions

Infractions schemas:

- 1.01. : Schéma unifilaire de l'installation est à réaliser ou à compléter. (art 16, 268, 269)
- 1.02. : Schéma de position de l'installation est à réaliser ou à compléter. (art 269)
- 1.04. : La tension nominale et le pictogramme de danger électrique doivent être affichés sur le tableau et en un endroit judicieusement choisi.

Infractions de prise de terre :

- 3.04.: Le dispositif de coupure ou la barrette de sectionnement manquent ou ne sont que difficilement ou pas du tout accessibles. (art 15.01, 70.05)

Infractions coffrets de repartition :

- 4.01. : Le(s) coffret(s) de répartition ne sont pas de classe 1 ou 2. (art 248.01)
- 4.05. : Remplacez le tableau; le degré de protection contre les contacts directs n'est pas suffisant. (art 248.01)
- 4.08. : Obturez les ouvertures non utilisées du tableau ou coffret. (art 19, 49.01, 248)
- 4.11. : Le degré de protection (IP) du tableau n'est pas respecté en fonction des influences externes. (art 19, 225 234)
- 4.17. : Le(s) coffret(s) de répartition ne peu(ven)t pas être ouvert(s) sans causer des détériorations autour (plâtrage des murs, papier peint,...). Le câblage interne n'a pas pu être vérifié. (art 248.03)

Infractions protection contre les surintensites :

- 6.01. : Tous les circuits doivent être équipés d'une protection contre les surintensités. (art 114 à 133)
- 6.01B. : Une protection contre les surintensités doit être prévue à l'origine du câble d'alimentation des coffrets secondaires, installés à plus de 3m de distance du tableau de répartition principal. (art 114 à 133)
- 6.03. : Absence d'éléments de calibrage des coupe-circuit à fusibles , des disjoncteurs à broches, fusibles Diazed et des disjoncteurs de branchement (art 251.01)

Infractions installation electrique:

- 7.02. : Les règles de l'art ne sont pas appliquées (voir des normes éventuelles, directives du fabricant,...). (art 5, 9)
- 7.04. : Les interrupteurs, les prises et boîtes de branchement doivent être ajustés ou refixés selon les règles de l'art. (art 9.03)
- 7.10. : Pas toutes les prises de courant à basse tension sont conformes à la NBN C61-112 avec contact de terre et protection enfant. (installation > 1/10/1981). (art 11, 49.02, 86.03, (278))
- 7.15. : Prévoyez des matériaux dans des locaux habituels dont les enveloppes ont le degré de protection (IP) est au moins IP2X (IPXX-B) et pour des locaux publics au moins le degré de protection IP4X (IPXX-D). (art 19, 49.01)

Infractions conducteurs et code couleurs :

- 8.04. : Les conducteurs électriques ne sont pas entrés, de sorte que la protection continue est garantie (art 205)
- 8.05. : Les canalisations doivent être fixées tout le long de leur parcours au moyen d'attaches adaptées. (art 143, 209)

Infractions transformateurs:

- 9.01. : Des transformateurs ne portent pas le marquage CE ou un label de qualité. (art 7)
- 9.03. : Une protection de surcharge doit être placée au circuit secondaire du transformateur. (art 116, 127)

Infractions supplémentaires et/ou explications additionnelles:

704 710 CAVE DOSSIER

TOUR

715 1 ETAGE SDB 805 2 ETAGE CAGE ESCALIER

7.04 9.01 RDC PALIER

7.02 7.04 2 ETAGE ARCHIVE

8.04 3 ETAGE PALIER





ACA asbl Organisme de contrôle agréé Installations domestiques

Meensesteenweg 338, 8800 Roeselare TEL: 065/334 979 FAX: 065/336 629 www.acavzw.be / info@acavzw.be Dexia: 068-2516997-68 Numéro de TVA: BE 0811 407 869

Ref: 2016060151

ANNEXE - INSTALLATION ELECTRIQUE DOMESTIQUE

Données générales

Annexe à rapport n°: 176001158

Tension nominale: 3x400v+N

Lieu du contrôle: Rue Ernest Solvay 259 , 4000 LIEGE 1

Propriétaire:

Agent-visiteur: Johny Onclin Date du contrôle: 03/06/2016

Schéma d'implantation simplifié (< 01/10/1981) ou photo de l'installation électrique (> ou < 01/10/1981)



Signature client:





ACA asbl Installations domestiques

Meensesteenweg 338, 8800 Roeselare TEL: 065/334 979 FAX: 065/336 629 www.acavzw.be / info@acavzw.be Dexia: 068-2516997-68 Numéro de TVA: BE 0811 407 869

Ref: 2016060151

ANNEXE - INSTALLATION ELECTRIQUE DOMESTIQUE

Données générales

Annexe à rapport n°: 176001158

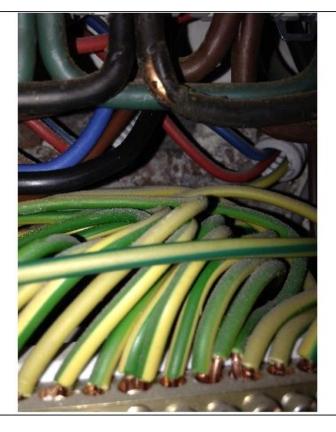
Tension nominale: 3x400v+N

Lieu du contrôle: Rue Ernest Solvay 259 , 4000 LIEGE 1

Propriétaire:

Agent-visiteur: Johny Onclin Date du contrôle: 03/06/2016

Schéma d'implantation simplifié (< 01/10/1981) ou photo de l'installation électrique (> ou < 01/10/1981)



Signature client:





ACA asbl Organisme de contrôle agréé Installations domestiques

Meensesteenweg 338, 8800 Roeselare TEL: 065/334 979 FAX: 065/336 629 www.acavzw.be / info@acavzw.be Dexia: 068-2516997-68 Numéro de TVA: BE 0811 407 869

Ref: 2016060151

ANNEXE - INSTALLATION ELECTRIQUE DOMESTIQUE

Données générales

Annexe à rapport n°: 176001158

Tension nominale: 3x400v+N

Lieu du contrôle: Rue Ernest Solvay 259 , 4000 LIEGE 1

Propriétaire:

Agent-visiteur: Johny Onclin Date du contrôle: 03/06/2016

Schéma d'implantation simplifié (< 01/10/1981) ou photo de l'installation électrique (> ou < 01/10/1981)



Signature client:





ACA asbl Organisme de contrôle agréé Installations domestiques

Meensesteenweg 338, 8800 Roeselare TEL: 065/334 979 FAX: 065/336 629 www.acavzw.be / info@acavzw.be Dexia: 068-2516997-68 Numéro de TVA: BE 0811 407 869

Ref: 2016060151

ANNEXE - INSTALLATION ELECTRIQUE DOMESTIQUE

Données générales

Annexe à rapport n°: 176001158

Tension nominale: 3x400v+N

Lieu du contrôle: Rue Ernest Solvay 259 , 4000 LIEGE 1

Propriétaire:

Agent-visiteur: Johny Onclin Date du contrôle: 03/06/2016

Schéma d'implantation simplifié (< 01/10/1981) ou photo de l'installation électrique (> ou < 01/10/1981)



Signature client:





ACA asbl Installations domestiques

Meensesteenweg 338, 8800 Roeselare TEL: 065/334 979 FAX: 065/336 629 www.acavzw.be / info@acavzw.be Dexia: 068-2516997-68 Numéro de TVA: BE 0811 407 869

Ref: 2016060151

ANNEXE - INSTALLATION ELECTRIQUE DOMESTIQUE

Données générales

Annexe à rapport n°: 176001158

Tension nominale: 3x400v+N

Lieu du contrôle: Rue Ernest Solvay 259 , 4000 LIEGE 1

Propriétaire:

Agent-visiteur: Johny Onclin Date du contrôle: 03/06/2016

Schéma d'implantation simplifié (< 01/10/1981) ou photo de l'installation électrique (> ou < 01/10/1981)



Signature client:

